



La Gazette

N° 34 • Octobre 2024

L'Edito du Maire



habituelles.

Madame Monsieur,

Après des vacances qui, je l'espère, vous ont été profitables, voici le numéro de rentrée de *La Gazette de Bourguébus*, avec notre actualité locale dans nos rubriques

Cette période estivale a été marquée par un accident sur lequel j'aimerais revenir. Dans un lotissement, une voiture stationnée sur le trottoir a obligé une enfant, circulant à pied, à emprunter la voie. Malheureusement, un véhicule est venu la percuter entraînant l'intervention des pompiers et des gendarmes. L'enfant blessée a été hospitalisée suite à une fracture. Aussitôt, les gendarmes, de leur propre initiative, ont décidé de verbaliser tous les véhicules stationnés sur les trottoirs du lotissement. Face à ces verbalisations, j'ai été interpellé par des résidents m'accusant ou accusant l'adulte accompagnant l'enfant d'avoir demandé cette verbalisation. Comme d'habitude, il est plus facile de faire porter la responsabilité d'une infraction sur les autres que d'assumer... Bref, le plus étonnant, c'est que beaucoup, de bonne foi, puisqu'ils faisaient cela depuis longtemps, pensaient qu'ils en avaient le droit. Pourtant, le code de la route est très clair : l'article R417-11 dit que le stationnement gênant concerne le stationnement des véhicules **sur les trottoirs** ou **passages piétons** empêchant la libre circulation des personnes, est une infraction de deuxième classe punie par une amende forfaitaire de 35€ (amende majorée de 75€) ; le stationnement très gênant inclut tout stationnement de véhicules motorisés (à l'exception des cyclo-mobiles légers et des cycles à pédalage assisté) sur

les trottoirs, considéré comme une infraction de quatrième classe et les sanctions qui en découlent, comme l'amende de stationnement, seront plus sévères (amendes forfaitaires de 75€, majorée de 135€). Pour ces deux infractions, il n'y a pas de retrait de point ni de suspension de permis, mais votre véhicule peut être immobilisé et mis en fourrière si vous n'êtes pas présent ou si vous refusez de le déplacer.

J'entends déjà les remarques (justifiées) sur le manque de places de stationnement dans la commune. C'est d'ailleurs pourquoi, sur ce lotissement, nous avons déjà revu les circulations (en créant un sens unique et des places de stationnement supplémentaires en plus des places déjà existantes). Par ailleurs, la Commission Améliorations du Cadre de Vie a prévu la mise en place d'un groupe de travail afin de réfléchir à ce problème car, notamment au sud de la commune, dans les nouveaux lotissements, les aménageurs n'ont prévu que très peu de places de parking entraînant des stationnements anarchiques (malgré les 2 places obligatoires sur chaque parcelle) qui mériteraient eux aussi d'être verbalisés.

Sinon, vous l'avez peut-être remarqué, nous avons un nouveau monument aux morts. Nous avons de nombreux retours positifs et l'association des anciens combattants, par la voix de son président Gilbert Lerouillois, nous a remerciés. A l'occasion du 11 novembre, nous vous invitons à son inauguration en présence, entre autres, des artistes l'ayant conçu.

Bonne lecture,
Sébastien FRANCOIS

AGENDA EXPRESS

- 10 novembre : matinée tripes organisée par le Club des supporters du BSFC
- 11 novembre : inauguration du Monument aux morts à 11h30
- 14 décembre : spectacle de Noël pour les enfants
- 15 décembre : repas des Aînés
- 17 décembre : marché de Noël avec plus de 10 exposants
- 24 janvier : Vœux du Maire

Au regard de l'extension de la zone pavillonnaire au sud, le visage de notre commune a changé avec l'apparition de nouvelles rues. Aussi, le plan de Bourguébus a été récemment mis à jour. Il est affiché sur nos différents panneaux publicitaires.

INFORMATIONS PRATIQUES

Horaires d'ouverture Mairie

Lundi, mardi, jeudi et vendredi
8h30 • 12h30 & 13h15 • 17h
Mercredi 8h30 • 12h30

La Poste

Lundi 8h15 • 11h
Mardi, jeudi et vendredi 14h • 18h15
Samedi 9h • 12h15

Services administratifs 02 31 23 10 08

Mme Patricia DURAZZO
Mme Stéphanie EDUIN
Mme Nadège GORS

Pour plus d'informations, consultez le site internet www.bourguebus.fr

Un nouveau monument pour célébrer nos morts

Il ne vous aura pas échappé qu'un nouvel édifice a remplacé le précédent Monument aux Morts vieillissant sur la place en face de l'église en juillet dernier. Pour réaliser cette œuvre riche de sens, nous avons fait appel à deux artistes, Carl pour le métal et Vincent pour le bois, qui font partie du collectif Recyclage Design. Leur travail s'appuie sur le réemploi de matériaux qui ont déjà servi leur permettant d'avoir une deuxième vie à travers l'Art.

L'édifice interroge assurément avec ce grand oiseau qui surplombe différentes sculptures. Aussi, nous allons vous expliquer le sens et les histoires qu'il raconte. Tout d'abord, les mots qui entourent les sculptures ont été proposés à gauche par les Anciens combattants, au centre par des membres du Conseil municipal et à droite par le Conseil municipal des jeunes. Ce qui est étonnant c'est que le même mot est revenu dans les 3 groupes : le mot Paix ; voilà pourquoi il figure sur les 3 côtés.

Concernant les sculptures, on en trouve une seule à gauche, isolée, très déstructurée, symbolisant la Première Guerre mondiale, la violence des combats, la mort omniprésente avec un sol ravagé. Sur la droite, un homme lui aussi incomplet représente la Seconde Guerre mondiale avec, devant, une femme, un bras en moins, afin de se rappeler qu'il y a eu aussi de nombreuses victimes civiles. Enfin, au premier plan, un enfant marquant lui aussi les victimes de

la guerre mais symbolisant en même temps l'avenir et la renaissance. Toutes ces sculptures sont en bois brûlé soulignant la violence des conflits.



Au fond, à gauche et à droite, des « hérissons tchèques » (obstacles anti-char statiques en acier composés de pièces soudées entre elles à angle droit et déployés durant la Seconde Guerre mondiale par différentes forces combattantes) rappellent les plages du Débarquement du 6 juin 1944 toutes proches.

Enfin, au centre, émergeant de tiges de fer à béton, symbolisant les ruines, un immense oiseau en métal s'élève et déploie ses ailes au-dessus de tous les personnages marquant un nouveau départ vers un avenir, on l'espère, plein de promesses heureuses.

Nous vous invitons pour l'inauguration de cette nouvelle œuvre le 11 novembre 2024 à partir de 11h30, à l'occasion de la commémoration de l'Armistice de 1914-1918, en présence des Anciens combattants, de Corinne FERET, Sénatrice, les maires des communes alentours et des artistes Carl et Vincent.



Rentrée scolaire 2024 – 2025 : maintien des effectifs

La rentrée des classes, le 2 septembre dernier à Bourguébus, s'est bien passée.

Cette année, l'école maternelle est composée de 5 classes pour un total de 123 enfants (118 en 2023) encadrés par l'équipe enseignante, ainsi que par un agent communal (ATSEM) dans chaque classe : 45 de petite section, 41 de moyenne section et 37 de grande section. L'école élémentaire est composée, quant à elle, de 10 classes pour un total de 224 enfants (229 en 2023) : 37 CP, 51 CE1, 41 CE2, 44 CM1, 51 CM2. **L'école de Bourguébus accueille donc au total 347 enfants** (effectif identique à l'an passé). Le CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) a réouvert ses portes depuis le 7 octobre. Ce dispositif gratuit, mis en place par la mairie et encadré par des agents communaux, permet d'apporter de l'aide aux enfants par le jeu lorsqu'ils rencontrent des difficultés scolaires. Enfin, la convention avec le collège d'Ifs est renouvelée et le dispositif MDR (aide et soutien scolaire pour les collégiens) reconduit. Ce dispositif gratuit a repris le 23 septembre de 17 h 15 à 18 h 30 tous les jours de la semaine (sauf mercredi), à l'étage du centre de loisirs. Renseignez-vous auprès de Manon AUBRY responsable périscolaire au 06.31.51.14.20 ou par mail à l'adresse suivante : bourguebus.periscolaire@outlook.fr. En termes de travaux, les peintures d'une classe ont été refaites et des luminaires ont été remplacés par des led dans deux classes.

Nous souhaitons une belle année à tous les élèves de la commune et à leurs enseignants !

Salle des fêtes : les réservations sont ouvertes !

La salle des fêtes de Bourguébus est réservée aux habitants de la commune qui peuvent en bénéficier une fois par an et par famille (même adresse). Le tarif de location est de 300 € pour le week-end, du vendredi 17h15 au lundi 10h. Les réservations pour 2024-2025 sont ouvertes depuis le 1^{er} octobre, en mairie, moyennant un acompte de 150 €.

Vous trouverez toutes les modalités de réservation sur le site internet de la commune <https://www.bourguebus.com>.

Lu pour vous

Le groupe Depestele, premier producteur privé de lin en Europe, dont l'un des sites est implanté à Bourguébus, cherche à fabriquer des blocs béton et des matériaux d'isolation à base de coproduits du lin. (...) Le projet Linaggllo vise à développer des solutions pour utiliser les coproduits du lin dans des blocs béton ou des matériaux d'isolation en béton. Quatre partenaires – le Groupe Depestèle, Pigouchet et les laboratoires UniLa-Salle et Builders – s'unissent pour atteindre les objectifs de ce projet d'un montant global de 2,6 millions d'euros financé avec la BPI, France 2030 et à hauteur de 513 000 € par la Région Normandie via un fonds Feder. *Source : Ouest-France du 15/09/24*

Les derniers chiffres confirment un vieillissement de la population à Caen et dans ses environs. D'une commune à l'autre, les différences sont importantes. Ainsi, on constate une forte présence des retraités sur la Côte de Nacre, en particulier Ouistreham (46,06%) et Courseulles-sur-Mer (54%). À l'autre bout du tableau, certaines communes observent une part de retraités deux à trois fois moins importante. C'est par exemple le cas du Castelet (13,34%), de Bourguébus (13,55%, soit 243 retraités) ou encore de Thue-et-Mue (20,45%). *Source : Le Liberté du 23/09/24*

Le projet Symbiose

Le projet Symbiose, renaturation des espaces verts, se met en place les 23, 24 et 25 octobre prochains.



A l'occasion des plantations, venez rencontrer les pépiniéristes, en charge du projet, passionnés et passionnants, dans le lotissement LA MAIN DELLE - espace vert. Ils seront présents sur site de 9 h à 16 h pour vous expliquer le projet et vous faire découvrir les différentes espèces retenues. On vous y attend nombreux pour profiter de cette opportunité.

Conseil Municipal du 26 juin 2024

Lors de ce conseil, les élus ont reçu Loïse CESNE, bénévole de l'association SOS Méditerranée ; c'est une association civile européenne de sauvetage en mer, créée en 2015, qui a pour vocation de porter assistance à toute personne en détresse en mer, dans le respect du droit maritime international. Convaincus de l'intérêt de la structure, ils ont décidé d'adhérer à cette association afin de soutenir son activité de sau-

vetage en mer, action internationale à caractère humanitaire, et de lui verser, pour l'année 2024, une subvention de 300 €. Ils ont également décidé de verser une subvention de 42 €, soit le prix de 3 arbres, à l'association BOSSY-CEVERT qui agit en faveur de l'environnement et de l'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap en plantant des arbres sur le grand quart Nord-Ouest de la France. L'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, qui vise à accélérer le développement des énergies renouvelables de manière à lutter contre le changement climatique et préserver la sécurité d'approvisionnement de la France en électricité, a introduit dans le code de l'énergie un dispositif de planification territoriale à la main des communes. Ainsi, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, a défini comme zones d'accélération des énergies renouvelables en énergie photovoltaïque. Concernant les autres propositions d'énergie renouvelable, elles n'ont pas été retenues car jugées non pertinentes. Les conseillers ont validé la totalité des zones U de la commune - Energie photovoltaïque et a validé le principe de l'intégration de ces zones dans le document d'urbanisme de la commune. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a par ailleurs décidé de créer, à compter du 1^{er} septembre 2024, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint d'animation – Echelle C1 – à raison de 29/35^{ème}.

Un service intercommunal pour retrouver les animaux perdus

La fourrière animale de Verson est un service de Caen-la-mer qui dessert plus de 200 communes. 8 agents recueillent chats et chiens errants ou divagants, en quête de retrouver leurs maîtres ou un nouveau foyer. Voici les règles à suivre si vous trouvez ou perdez un animal.

Vous avez trouvé un animal errant ?

Quelles que soient sa race et sa taille, les animaux en divagation peuvent toujours avoir un comportement imprévisible. Si l'animal présente des signes d'agressivité, il ne faut pas tenter de l'attraper. Il faut donc laisser les services compétents intervenir.

Contactez la mairie de la commune où l'animal a été trouvé, à défaut les services de gendarmerie.

La fourrière animale a besoin de l'accord du maire ou des forces de l'ordre pour prendre rapidement en charge l'animal.

J'ai perdu mon animal : que faire ?

- Prévenir votre commune de résidence.
 - Faire une déclaration de perte à la gendarmerie. Cela permettra de vous identifier en tant que propriétaire si quelqu'un rapporte l'animal aux autorités.
 - Prévenir les vétérinaires des environs.
 - Déposer votre déclaration de perte sur le site internet de Caen la mer ou les appeler afin d'informer la fourrière animale.
 - Si votre animal est identifié, déclarez sa disparition sur le site internet de l'I-CAD.fr
 - Diffuser une annonce via les réseaux sociaux notamment via les groupes d'entraide Facebook (PetAlert ...).
- N'oubliez pas de signaler le retour de votre animal et de supprimer vos posts sur les réseaux sociaux.



Le centre de loisirs de Bourguébus aux couleurs des jeux olympiques

Dans le cadre du Centre de Loisirs de cet été, les enfants se sont vus proposer des activités sportives et manuelles ainsi que culinaires sur ce thème. Chaque semaine, une sortie à l'extérieur du centre de loisirs ponctuait les semaines des enfants telle que : Bois de l'an 2000 à Soliers, Bayeux Aventure, Zoo de Cerza mais aussi l'incontournable sortie plage à Merville-Franceville.



Dans le même temps, deux mini camps ont été organisés :

- Pour les enfants de 5 à 7 ans, du 15 au 17 juillet, il s'est déroulé à la ferme du Lotérot (Cahagnes). Durant ce mini séjour, les enfants ont pu s'initier au foot-golf et participer à une course d'orientation à la découverte du domaine. Malgré une météo capricieuse, ils ont été ravis de découvrir le mini séjour sous tente.

- Pour les enfants de 8 à 11 ans, le mini-camp du 22 au 26 juillet s'est déroulé au Centre de Pleine nature Lionel Terray à Clécy. Descente en canoë, Paddle, et Tir à l'arc ainsi que balade en VTT ont été les activités proposées durant leur semaine.

Les deux mini-camps ont eu un franc succès, tous les enfants sont revenus avec beaucoup de souvenirs à raconter à leurs parents.



Pour les vacances de la Toussaint, le centre de loisirs accueillera vos enfants, sur inscription via le portail famille, du 21 au 31 octobre sur le thème « Même pas peur !!!!! ».

Renseignements auprès de
Roselyne LEBARBIER - 06.45.34.12.25
bourguebus.centredeloisirs@outlook.fr

Auto Retro Bourguebus

Dimanche 20 octobre 2024 lors de son rassemblement mensuel de voitures anciennes, l'association Auto Rétro BOURGUEBUS recevra des voitures anciennes et très rares de la marque HISPANO SUIZA et différentes marques prestigieuses.



Les véhicules de ces marques exceptionnelles seront présents de 10h00 à 11h30, derrière la mairie de BOURGUEBUS.

Lors de ce rassemblement, tous les propriétaires seront heureux de vous présenter leurs véhicules anciens présents à chaque rassemblement mensuel.

Le rassemblement mensuel de véhicules anciens de plus de 30 ans de l'association AUTO RETRO BOURGUEBUS se déroule le troisième dimanche de chaque mois, de 9h30 à 12h30.

A noter que lors du rassemblement du 15 décembre, le Père Noël viendra rendre visite aux habitants.

Venez nombreux découvrir ces perles très rares de l'automobile.



Le président
Thierry DELENTE

Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !



Notre commune n'échappe pas à la recrudescence des cambriolages observée ces dernières années. Contre le vol, la prévention est aussi importante que la répression : la lutte contre cette délinquance est l'affaire de tous.

Aussi, pour votre sécurité, la Gendarmerie de Bretteville-sur-Laize nous invite à rappeler les bons réflexes à avoir pour lutter contre les cambriolages :

- verrouillez vos portes et fenêtres, fermez vos volets et votre portail ;
- placez en lieu sûr et loin des accès vos bijoux, moyens de paiement, clés de voiture ; il est conseillé de ne pas laisser d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres ;
- en cas d'absence durable, votre domicile doit paraître habité ; demandez à une personne de confiance de relever votre courrier, d'ouvrir vos volets en journée ;
- les policiers et gendarmes sont à votre service ; demandez leur conseil, signalez tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage.

En cas d'urgence, composez le 17 ou le 117.

ETAT CIVIL

NAISSANCES :

21/06/24 : TISON Anna

04/07/24 : LOUIS dit

PICARD Léonie

01/08/24 : BOUILLET Arwen

07/08/24 : MARTINET Maël

02/09/24 : BLIN Marilou

04/09/24 : KAWALA

DE OLIVEIRA Judith

07/09/24 : DUVAL Yzaho

DÉCÈS :

19/06/24 : MURY Cécile

épouse DOBERT

22/06/24 : JACQUES Gérard

20/07/24 : OZENNE Daniel

16/08/24 : JOUANNE Julien

19/08/24 : DESJOUIS Eric

02/09/24 : AUZOU Michel